

**Compte rendu Sommaire**  
**Réunion du Conseil Communautaire**  
**Séance du 14 avril 2015 à 18h30**

**Date de convocation**  
**07/04/2015**

L'an DEUX-MILLE-QUINZE, le QUATORZE du mois d'AVRIL, à 18h30, le Conseil communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur FOURNIER.

**Membres présents :**

**AMNEVILLE :** M. MUNIER, Mme CALCARI-JEAN, MM. MITIDIERI, DALLA FAVERA et Mme ARNOULD-RIVATO  
**BRONVAUX :** MM. FAVIER et WROBEL  
**CLOUANGE :** Mme THOMAS et M. HOVER,  
**MARANGE SILVANGE :** M. MULLER et M. MEOCCI,  
**MONTOIS LA MONTAGNE :** M. CANTELE et Mme SCHUMMER,  
**MOYEUVE-GRANDE :** M. DROUIN, Mme CONTESE, et M. TIRLICIEN,  
**MOYEUVE-PETITE :** M. HENRY,  
**PIERREVILLERS :** M. PELIZZARI et Mme DAMILOT,  
**ROMBAS :** MM. FOURNIER, RISSER, Mme MACAIGNE, M. BARTHELEMY, Mme BENCI, et M. NOBILE,  
**RONCOURT :** MM. HALTER et FICHTER,  
**ROSSELANGE :** M. MATELIC, M<sup>me</sup> SEEMANN et M. SCHONS,  
**SAINTE MARIE AU CHENES :** M. WATRIN, Mme FRANIA, M. CAYRÉ et M. KOSCIUSZKO,  
**VITRY-SUR-ORNE :** M. CORRADI et Mme DURIVAL

**Membres absents ayant donné procuration :**

Mme GIULIANO à M. CALCARI-JEAN	M. LACAVA à Mme CONTESE
Mme LOMBARDI à M. MITIDIÉRIE	M. SCHWEIZER à M. HENRY
Mme CISAMOLO à M. TIRLICIEN	Mme WAGNER à M. RISSER
M. ROVIERO à M. DROUIN	M. VILLA à Mme ARNOULD RIVATO

**Absent excusés :** MM. DIEUDONNE, BOLTZ, Mme GREFF

**Absents:** M. RAFFLEGEAU, Mme TOUSSAINT, MM. PIERRE, VOLLE, Mme BARTOLETTI et M. DI EGIDIO

Le 14 avril 2015, à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, réuni à Rombas, salle Jean Burger, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 31 mars 2015,
- **ADOpte**, le Budget Primitif 2014 qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses :
  - en section de fonctionnement : 5 524 563,59 €
  - en section d'investissement : 8 438 736,59 €
- **Et DECIDE** de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement.
- **PROCEDE** à l'annulation des écritures comptables émises sur les exercices antérieurs sur le budget principal (2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013), à savoir :
  - les opérations d'investissement suivantes :  
Compte 2132 : - 2 256 162,44 € opération 9021  
                  - 425 974,61 € numéro d'inventaire 2007004  
Compte 2315 : - 240 998,57€ opération 9021
  - Et les titres suivants :  
Compte 1317 : titres n° 132/2004 pour 96 800,00 €  
Compte 1321 : titres n° 459 et 469/2003 pour 386 534,47 € ; titre 53/2005 pour 63 990,47 €  
Compte 1322 : titres n°98/2005 pour 122 500,00 €  
Compte 1382 : titres 131 et 254/2011 pour 192 199,38 € - titre 59/2012 pour 3 300,62 €

Compte 1383 : titres 217/2009 pour 137 250,00 € - titres 132 et 240/2011 pour 411 750,00 €

- **DECIDE** d'intégrer ces écritures sur le budget annexe nouvellement créé
- **Et DECIDE** d'intégrer, pour le montant du capital restant dû au 01/01/2015, à savoir : 385 971,90 €, l'emprunt d'un montant de 855 000 € contracté pour financer la construction d'un bâtiment d'accueil sur le PAC Belle Fontaine le 29 septembre 2008.
- **PROCEDE** à l'annulation des écritures émises sur les exercices antérieurs sur le budget à savoir :
  - les immobilisations suivantes:  
Compte 2188 : - numéro d'inventaire : 2010009 – 2010010 – 2010011 - 2011014 – 2011015 – 2011016 – 2012010 - 2012011 - 2012012 - 2012063 - 2012064 - 2012065 – 2013003 - 2013020 - 2013021 - 2013022 - 2013023 - 2013024 - 2013025 - 2014042 – 2014050 dont la valeur nette comptable au 01/01/2015 est 52 527,73 €
- **DECIDE** d'intégrer ces écritures sur le budget annexe nouvellement créé
- **VOTE** une subvention de 1.102,82 € destinée à équilibrer le budget annexe «Parc d'activités communautaire Champelle »
- **DECIDE** de procéder au versement d'une avance de 137.346,74 € provenant du budget principal, et destinée à équilibrer le budget annexe « Parc d'activités Communautaire Champelle »
- **PRECISE** que cette avance sera remboursée au Budget principal en fonction des ventes de terrains réalisées par le budget annexe « Parc d'Activités Communautaire Champelle ».
- **Et PRECISE** que cette avance est effectuée par débit du compte 2763 « Autres créances immobilisées » du budget principal et crédit du compte 276351 «Créances sur des collectivités et établissements publics - Groupement à fiscalité propre de rattachement» du budget annexe « Parc d'Activités Communautaire Champelle ».
- **DECIDE** de procéder au versement d'une avance de 179.285,00 € provenant du budget principal, et destinée à équilibrer le budget annexe « Parc d'activités Communautaire Portes de l'Orne»
- **PRECISE** que cette avance sera remboursée au Budget principal en fonction des ventes de terrains réalisées par le budget annexe « Parc d'Activités Communautaire Portes de l'Orne ».
- **Et PRECISE** que cette avance est effectuée par débit du compte 2763 « Autres créances immobilisées » du budget principal et crédit du compte 276351 «Créances sur des collectivités et établissements publics - Groupement à fiscalité propre de rattachement» du budget annexe « Parc d'Activités Communautaire Portes de l'Orne ».
- **DECIDE** de procéder au versement d'une avance de 857.720,59 € provenant du budget principal, et destinée à équilibrer de budget annexe « Gestion locative »
- **PRECISE** que cette avance sera remboursée au Budget principal dès que les recettes réalisées par le budget annexe « Gestion locative » le permettront,
- **Et PRECISE** que cette avance est effectuée par débit du compte 2763 « Autres créances immobilisées » du budget principal et crédit du compte 276351 «Créances sur des collectivités et établissements publics - Groupement à fiscalité propre de rattachement» du budget annexe « Gestion locative ».
- **ADOpte** le Budget Annexe 2015 « Ramonville » qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses,
  - en section de fonctionnement : 12.000,00 €,
  - en section d'investissement : 18.813,48 €
- **Et DECIDE** de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement
- **ADOpte** le Budget Annexe 2015 « Parc d'Activités Communautaire de Portes de l'Orne » qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses,
  - en section de fonctionnement : 120.383,55 €,
  - en section d'investissement : 2.329.664,00 €

- **Et DECIDE** de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement
- **ADOpte** le Budget Annexe 2015 Parc d'Activités Communautaire « Champelle » qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses,
  - en section de fonctionnement : 1.334,06 €
  - en section d'investissement : 360.269,00 €
- **Et DECIDE** de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement
- **DEDIDE** de modifier la durée d'amortissement pour bâtiment « hôtel d'entreprises » situé sur le Parc d'activités communautaire « Champelle » à Sainte Marie aux Chênes initialement fixée à 15 ans et de la porter à 30 ans.
- **ADOpte** le Budget Annexe 2015 « Gestion Locative » qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses,
  - en section de fonctionnement : 176.805,22 €,
  - en section d'investissement : 2.982.754,83 €
- **Et DECIDE** de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement
- **ADOpte** le Budget Annexe 2015 « Gestion des déchets ménagers » qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses,
  - en section de fonctionnement : 6.531.611,44 €
  - en section d'investissement : 637.527,60 €
- **Et DECIDE** de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement
- **FIXE** le taux de chacune de ces 4 taxes comme suit :
  - Taxe d'Habitation : 1,87 %
  - Taxe sur le Foncier Bâti : 1,02 %
  - Taxe sur le Foncier non Bâti : 5,24 %
  - Cotisation foncière des entreprises : 1,40 %
- **Et PRECISE** que ces taux sont identiques à ceux qui ont été votés en 2014.
- **FIXE** le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) au même taux que celui fixé en 2014, soit pour 2015 : 20,98 %.
- **FIXE** le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères au même taux que celui fixé en 2014, soit pour 2015 : 12,11 %.
- **APPROUVE** l'extension du périmètre du Syndicat Mixte du SCoTAM par adjonction de la Communauté de Communes du Pays Boulageois et la modification des statuts du Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine, présentés en annexe de la présente délibération,
- **PREND ACTE** des décisions adoptées par le Bureau communautaire conformément à la délibération du 28 avril 2014
- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président conformément à la délibération du 28 avril 2014,

Fin de la séance à 19h30.

Fait à Rombas, le 20 avril 2015,

Affiché le 24/04/2015

Le Président



Lionel FOURNIER